



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
2 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 17 a) et b) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

Examen continu des fonctions et activités du secrétariat

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions présenté par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa trente-cinquième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa dix-septième session le projet de décision suivant :

Projet de décision -/CP.17

Questions administratives, financières et institutionnelles

La Conférence des Parties,

Ayant examiné les renseignements figurant dans les documents établis par le secrétariat sur les questions administratives, financières et institutionnelles¹,

Rappelant les paragraphes 11 et 19 des procédures financières qu'elle a adoptées dans sa décision 15/CP.1,

¹ FCCC/SBI/2011/16, FCCC/SBI/2011/INF.3 et FCCC/SBI/2011/INF.14.

I. Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

1. *Prend note* des renseignements figurant dans les états financiers provisoires pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2010, le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011 et l'état, au 15 novembre 2011, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention, au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention.
2. *Exprime sa gratitude* aux Parties qui ont acquitté ponctuellement leurs contributions au budget de base;
3. *Engage* les Parties qui n'ont pas acquitté leurs contributions au budget de base à le faire sans retard, sachant que, conformément aux procédures financières, les contributions sont exigibles le 1^{er} janvier de chaque année;
4. *Exprime sa gratitude* aux Parties pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires;
5. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire annuelle de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte du secrétariat.

II. Examen continu des fonctions et activités du secrétariat

6. *Prend note* des renseignements relatifs aux fonctions et activités du secrétariat figurant dans le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011² et dans le rapport sur les gains d'efficacité prévus pour l'exercice biennal 2012-2013³;
7. *Salue* le rapport sur les gains d'efficacité prévus pour l'exercice biennal 2012-2013 comme une première étape dans la recherche permanente et systématique d'une plus grande efficacité dans l'ensemble des programmes du secrétariat;
8. *Attend avec intérêt* le rapport de la Directrice exécutive sur les gains d'efficacité dynamiques réalisés d'ici la fin de 2012;
9. *Conscient* que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre devrait examiner les questions relatives à ce point subsidiaire de l'ordre du jour à ses trente-sixième et trente-huitième sessions, conformément à la décision qu'il a prise à sa vingt et unième session de continuer d'examiner ce point chaque année⁴.

² FCCC/SBI/2011/16.

³ FCCC/SBI/2011/INF.15.

⁴ FCCC/SBI/2004///19, par. 105.